

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

MONSIEUR FELIX ÉBOUÉ

GOUVERNEUR *p. i.* DE LA MARTINIQUE

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE

DE LA

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

28 OCTOBRE 1933.



FORT-DE-FRANCE
Imprimerie du Gouvernement.

1933.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR

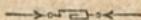
MONSIEUR FÉLIX ÉBOUE

GOUVERNEUR *p. i.* DE LA MARTINIQUE

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE

DE LA

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL



28 OCTOBRE 1933.



FORT-DE-FRANCE

Imprimerie du Gouvernement.



1933.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

Monsieur Félix ÉBOUÉ

GOUVERNEUR *p. i.* DE LA MARTINIQUE

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE

DE LA

Deuxième Session ordinaire du Conseil Général

28 OCTOBRE 1933.



Messieurs les Conseillers généraux,

Un contact de plus de 20 mois avec vous me permet d'ajouter dans le salut attentif que je tiens à vous adresser, au seuil de vos travaux, toute la fervente sympathie, qui est due à votre effort de saine gestion des intérêts généraux du Pays. Je considère comme un grand honneur pour moi, — et comme un souvenir heureux de ma carrière administrative, — de présider à l'ouverture, dans sa solennité et sa belle simplicité, de votre deuxième session ordinaire ; après avoir trois fois déjà, en de semblables manifestations, entouré le Gouverneur titulaire, à qui j'adresse l'expression de mes sentiments de haute déférence.

Entre les deux sessions, un deuil cruel a frappé le Conseil général ; je me penche avec respect devant la mémoire de M. Joseph Amant, Conseiller général du canton du Saint-Esprit et Maire de la commune de Ducos, dont tous connaissent la vie de labeur à laquelle le Destin a mis fin d'une façon brutale et soudaine ; à sa famille et à vous, Messieurs les Conseillers généraux, je renouvelle mes sentiments de sincère condoléance,

A son successeur, M. le Dr Pignol, nouvel élu de votre Assemblée et dont la distinction est unanimement appréciée, il m'est agréable de présenter les souhaits de bienvenue.

* * *

Messieurs les Conseillers généraux,

La présente session est justement appelée la session budgétaire, et il est d'usage d'y développer des programmes nouveaux, soumis à l'examen de votre Commission financière et à vos délibérations en séance plénière. Il est aisé d'admettre que, gérant provisoire des intérêts Martiniquais, je ne puisse obéir à cette tradition, puisqu'aussi bien la tâche est suffisamment large encore d'avoir à faire le point et à esquisser les aménagements de programmes patiemment étudiés, longuement discutés et arrêtés, en accord complet, entre le pouvoir délibérant et l'exécutif.

* * *

Mission Barthe.— C'est au nom du pays tout entier que j'ai eu le devoir et le plaisir de remercier M. BARTHE, Président de la Commission des Boissons de la Chambre des députés, d'avoir consenti, pour la deuxième fois, délaissant les graves soucis de sa lourde charge, à venir arbitrer des intérêts martiniquais, dans le cadre de ce que, sous son égide, on avait déjà arrêté en 1927. M. le Président BARTHE, au cours de deux semaines passées ici, a tenu à entendre toutes les parties intéressées à une organisation plus serrée du contingentement des rhums : groupements et particuliers, distillateurs et usiniers, petits et gros planteurs. Et votre Commission permanente spécialement convoquée, a eu l'occasion de renseigner M. le député BARTHE, dans la mesure même de l'autorité que lui confère son rôle de gardien des valeurs martiniquaises. Je ne m'étendrai pas, Messieurs les Conseillers généraux, sur les résultats de l'effort de M. Président BARTHE ; la plus large publicité a été donnée au texte par quoi le règlement de la consommation locale des rhums a été fixé. Peu importe que tous les intéressés n'aient pas reçu les satisfactions en rapport avec leurs espérances, et je rappelle à

ce sujet le mot de M. BARTHE prononcé à sa première prise de contact avec nous « un arbitrage est un compromis » ; ce qui reste, ce qu'il convient de souligner, c'est l'esprit de sagesse, d'impartialité et de saine compréhension d'une situation angoissante, c'est la volonté d'aboutir, grâce à quoi ont été précisées les règles qui bientôt recevront leur sanction de la loi ou du règlement et assureront la vie et l'aisance à une catégorie importante de nos industriels.

Projet de budget. — Le projet de budget de l'exercice 1934 est arrêté en recettes et en dépenses, abstraction faite des opérations d'ordre, à la somme de 79,576,000 fr. Compte non tenu de l'inscription opérée en écriture de la somme de 5,457,028 fr. représentant la contre-valeur du matériel des prestations en nature et du prélèvement de 2,100,000 fr. proposé pour la Caisse de réserve, les prévisions correspondantes du budget rectificatif s'élevaient à 82,166,643 fr.

Le niveau des recettes et des dépenses se trouve donc abaissé de 2,590,643 fr.

Cette importante moins-value dans nos recettes ressortit essentiellement à votre délibération de juin dernier tendant à la suppression au 1^{er} janvier prochain, des taxes supplémentaires votées en 1932 : droit de douane à l'importation sur la gasoline, relèvement de la taxe à l'importation, double décime sur les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières et dont le rendement pour 1934 peut être évalué à 3,000,000 fr.

L'apport de nos autres sources de revenus ne pouvait atténuer que faiblement cet important déficit.

Les réalisations, pour les droits à la sortie et les droits de consommation, ne permettent en effet d'espérer que des rentrées équivalentes à celles de l'an dernier. La quotité moyenne du droit *ad valorem* sur les rhums se fixe à 67 fr. l'hectolitre comme en 1933, et si l'on constate un fléchissement de 250 à 235 francs la tonne au titre des sucres consommés, on peut escompter une augmentation de la quantité taxée, en raison des restrictions apportées aux

possibilités de vente des usines sur le marché local par l'arbitrage BARTHE et qui conduiront nécessairement les producteurs à la recherche d'un rendement optimum en sucre.

Le relèvement du droit de consommation, ainsi que l'élévation du prix de vente au détail devraient être la cause d'un fléchissement dans les recouvrements. Le maintien de la prévision de 1933 nous a paru cependant indiqué du fait des réalisations en cours.

Le mouvement des transactions actuelles autorise une légère majoration des prévisions pour les droits d'enregistrement et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Mais dans ce domaine, la prudence est de règle pour éviter tout mécompte.

En de semblables conjectures, comment l'équilibre budgétaire pouvait-il être assuré ?

Par une compression massive des dépenses de personnel ? Mais peut-il être question d'envisager un licenciement de tout le personnel auxiliaire, ou d'imposer des réductions de nature à entraver le fonctionnement normal des services publics et la rentrée régulière des impôts ? Certes, des aménagements avaient été entrevus qui allégeraient notamment les charges de personnel. Par des réorganisations dans le service judiciaire et le service des douanes, par la suppression du bénéfice du supplément colonial sur le principal des indemnités pour charges de famille à tous les fonctionnaires des cadres généraux et locaux, par la réduction de la contribution à verser pour les tributaires de la Caisse intercoloniale, des économies appréciables auraient pu être obtenues sans trop alourdir les sacrifices déjà consentis par les fonctionnaires. Ces mesures n'ont pu recevoir l'adhésion pleine et entière du Département.

Jusqu'ici, seules les propositions présentées par l'Administration consécutivement au vœu que vous aviez exprimé en vue de la réduction de l'effectif de la gendarmerie ont été accueillies. La Compagnie est transformée en Détachement de 140 hommes et l'économie résultant de ce nouvel

aménagement compatible avec les intérêts du service est chiffrée au budget à près de 500,000 francs.

Une étude du régime des indemnités diverses se poursuit actuellement parallèlement dans la Métropole et dans la colonie. Les diminutions des dépenses qui en seront la conséquence, ne peuvent être chiffrées immédiatement, mais il est constant qu'elles ne constitueront qu'un faible contingent du quantum général des abattements nécessaires. Par ailleurs, pour permettre le retour aux concessions de congés administratifs, dont la suppression a été ordonnée depuis plus d'un an, des propositions touchant à la revision du classement des fonctionnaires ont été soumises au Département.

Dans ces conditions, si les possibilités de restrictions des dépenses au titre du personnel se trouvent limitées par des considérations impérieuses de nécessités d'ordres divers, sera-t-il indiqué de renoncer à toutes les réalisations dont l'urgence est certaine, à retarder le développement de notre outillage économique, à neutraliser les bienfaits de nos œuvres d'assistance sociale et de nos établissements d'enseignement? Ou faudra-t-il supprimer toute participation aux dépenses dont la charge n'incombe pas légalement au budget local? Il ne m'a pas semblé possible de retenir exclusivement l'une de ces alternatives.

Dans le domaine des Travaux publics, la mise en état du réseau routier doit être au premier rang de nos préoccupations en vue de faciliter les transports nécessaires à l'activité commerciale et industrielle de l'île.

Aussi, il vous est proposé en sus du crédit de 2,056,934 fr. pour les travaux d'entretien, une importante inscription de 3,088,000 fr. pour grosses réparations et travaux neufs. L'année 1934 aura vu l'achèvement de la construction de la Conservation des hypothèques (400,000 fr.) de la caserne de Gendarmerie de Fort-de-France (100,000 fr.) la mise en adjudication des travaux du Musée de la Place-des-Ancre, la rectification du lit de la Rivière-Pilote et la reconstruction de la caserne de Trinité, insalubre et

vétuste. En même temps se poursuivra, en accord avec votre Commission coloniale, l'exécution du programme complémentaire non prévu à la loi d'emprunt et relatif aux adductions d'eau, aux travaux d'assainissement et de construction d'immeubles dans les communes. Cette participation directe aux dépenses des budgets communaux m'a semblé exclusive de toute subvention et, en particulier, pour le service des indemnités de logement au personnel enseignant, les municipalités devront faire appel à leurs propres ressources.

Les nécessités du moment ont conduit à un abattement du montant des subventions aux diverses associations et à une réduction de 20 p. 100 sur les dotations allouées aux hospices et force a été de différer l'aménagement des trois centres de chirurgie et la création des nouveaux dispensaires envisagés à vos sessions antérieures.

Une majoration du crédit des secours s'est avérée par contre nécessaire, intéressant surtout les secours scolaires dont l'attribution a été effectuée en tenant le plus large compte de l'avis de la Commission des bourses et des desiderata de votre Commission coloniale.

Telles sont, Messieurs les Conseillers généraux, les lignes essentielles du projet de budget qui vous est soumis et dont un examen détaillé vous apportera par surcroît les précisions indispensables.

Situation économique. — La déduction à tirer des statistiques douanières est que notre balance commerciale est des plus favorables. C'est ainsi que le mouvement commercial du premier semestre de l'année, comparé à la période correspondante des années 1931 et 1932, donne les résultats suivants :

Importations	1931	102,793,000 fr.
—	1932	96,251,000
—	1933	87,528,000
Exportations	1931	141,909,000
—	1932	134,554,000
—	1933	147,634,000

Nous constatons à l'importation une regression régulière, diminution seulement apparente, provoquée uniquement par la baisse progressive des prix de gros, cependant que le volume de nos importations va sans cesse croissant. Pour cette année, il est vraisemblable que le dernier trimestre où, en général, notre activité économique atteint son maximum, viendra encore signifier cette progression de notre tonnage d'importation.

À l'exportation, la comparaison des chiffres de ces trois dernières années montre bien comment les effets de la crise économique ont été vite palliés et surtout comment, à la dépression momentanée enregistrée à la fin de 1931 et au commencement de 1932 a succédé une période de stabilisation réelle, suivie de près par une période de redressement dont les premiers effets sont nettement apparents dans notre commerce d'exportation.

Pour ce qui est des recettes budgétaires proprement dites, il n'est pas sans intérêt de retenir votre attention sur les chiffres enregistrés au cours des années 1931-1932 et 1933 pour les neufs premiers mois de l'année.

	PRÉVISIONS.		RÉALISATIONS.		RÉSULTATS.
	—		—		—
1931	— 9,604,500	—	9,448,706	51	— 152,794
1932	— 11,431,500	—	11,466,440	64	+ 34,940
1933	— 15,204,375	—	17,073,174	89	+ 1,868,799

Il est à considérer que nous constatons ici les résultats des aménagements fiscaux adoptés en 1932, et que l'excédent de cette année, par rapport aux prévisions budgétaires, est dû principalement, d'une part, au rendement des droits de douane proprement dits qui ne frappent que les marchandises étrangères dont le développement a surtout intéressé les bois, la gazoline, le ciment, et d'autre part, au rajustement des droits opérés parallèlement avec les relèvements des tarifs effectués dans la Métropole.

Si nous voulions envisager l'ensemble de nos exportations et étudier la situation des denrées qui en forment le fondement, nous arriverions aux constatations suivantes :

Sucre. — La campagne sucrière favorisée par des conditions atmosphériques particulièrement bonnes a atteint 50,700 tonnes approchant de bien près la récolte précédente. Il apparait donc comme non exagérée la fixation aux environs de 50,000 tonnes, des prétentions de l'industrie martiniquaise au regard des projets concernant le contingentement des sucres coloniaux à l'entrée dans la Métropole. La réalisation de notre production s'est poursuivie dans des conditions de stabilité due aux mesures douanières prises par la Métropole pour la protection de l'industrie sucrière française; les cours ont oscillé, au cours de la campagne entre 208 et 227, légèrement inférieurs à ceux de l'année dernière, mais laissant cependant des bénéfices réels. Le temps n'est plus où cette production était considérée comme une formalité imposée par les lois, et l'industrie sucrière martiniquaise grâce aux efforts qui ont abouti à une technique en progrès croissant constitue un élément important de notre activité économique.— A l'heure actuelle, compte tenu des besoins de notre consommation locale, la production a été totalement exportée.

Rhum. — Poursuivant patiemment et avec tenacité, le perfectionnement de sa technique industrielle, la Martinique a pu maintenir, sur les marchés, la place prépondérante légitimement due à la qualité de son rhum; cependant, la réalisation de la campagne en cours s'effectue avec difficulté; les ventes sont lentes, nonobstant un relèvement assez sensible des cours par rapport à ceux pratiqués l'année dernière; si bien qu'à l'heure actuelle, alors que les distilleries agricoles ont pu exporter la presque totalité de leur contingent, les usines n'en ont exporté que 2,200,000 litres d'alcool pur sur un contingent total de 4,881,000 litres. La tendance à la hausse qui a été enregistrée récemment permettra sans doute d'accélérer le rythme de l'exportation pendant les derniers mois de l'année. Les cours du marché local ont marqué depuis deux mois un sensible relèvement. Les prix d'aujourd'hui sont presque à la parité de ceux

du contingenté, ce qui ne peut manquer de permettre aux industriels intéressés d'obtenir la compensation des pertes qu'ils ont subies pendant ces deux dernières années. Cette amélioration du marché local est sans doute le résultat, avant la lettre, des mesures proposées par M. le Président BARTHE, relativement à l'organisation de la consommation locale.

Bananes.— L'Industrie fruitière qui est venue à temps pour desserrer l'étau de la monoculture, prend une ampleur sans cesse croissante. Au cours des trois premiers trimestres de cette année, la Martinique a exporté 378.912 régimes d'un poids global de 6.116.651 kilogrammes, soit une progression de près de 100 p. cent sur les exportations de 1932. Une organisation commerciale de plus en plus serrée, l'emploi d'emballages appropriés, l'installation d'un service hebdomadaire de bateaux réfrigérés et le perfectionnement des délicates disciplines de cette industrie, permettent l'arrivée régulière, sur le marché métropolitain, de fruits de choix dont les cours de vente égalent ceux des meilleurs qualités coloniales ou étrangères. Beaucoup reste cependant à faire pour le développement de cette culture de la banane dont l'intérêt n'échappe aujourd'hui à personne, pour éviter les erreurs inévitables qui grèvent les prix de revient et rapetissent les rendements, dans la création de toute nouvelle technique agricole.

A défaut de station expérimentale qui n'a pu encore être réalisée, pendant que l'initiative privée fait de louables efforts en vue de l'amélioration des façons, le service de l'Agriculture, par des conférences organisées dans les différents centres de la colonie, par son *Bulletin Agricole* et surtout lors des visites dans les champs, donne aux planteurs intéressés, les conseils qu'il a pu dégager de l'étude approfondie de l'industrie bananière des autres pays et de la nature spéciale des terrains martiniquais. Il se préoccupe spécialement à l'heure actuelle de mettre au point et de diffuser l'emploi des légumineuses de couver-

ture, dont l'intérêt en ce qui concerne la compression des prix de revient et l'amélioration de la fertilité du sol, s'impose de jour en jour d'avantage à nos agriculteurs.

Il a été réparti cette année au titre de prime à l'exportation des bananes : 781.900 fr. 98 pour le premier trimestre ; 1.235.546 fr. 90 pour le deuxième trimestre ;

Pour le troisième trimestre, les répartitions atteindront sensiblement le niveau du 2^e trimestre.

S'il convient, Messieurs les Conseillers généraux, de saluer avec enthousiasme cette nouvelle industrie bananière, à laquelle les encouragements ne sont pas ménagés, il importe que les intéressés n'oublient pas qu'ils doivent rester unis pour assurer la défense de la banane martiniquaise ; là seul est le salut, et l'avenir de notre fruit dépendra de la compréhension de tous et de l'union des divers intérêts en une coopération dans le cadre de leur activité respective, en face d'une concurrence savamment et puissamment organisée.

Ananas.— La production des ananas commence à prendre un léger essor. Les expéditions atteignent 371.099 kilogrammes au 30 septembre de cette année, contre 202.503 kilogrammes pour la même période de 1932. Les primes allouées sont de 172.612 fr. pour le 1^{er} trimestre et 199.908 fr. pour le deuxième trimestre.

Café.— La production est toujours réduite à des rendements peu importants. Les exportations se chiffrent à 29.388 francs au 30 septembre et les primes réparties sont respectivement de 7.262 04 et de 6.718 39 pour les premier et deuxième trimestres.

*
* *

En résumé, la situation de notre commerce d'exportation est très satisfaisante ; le système des primes constitue un stimulant des plus efficaces pour la production de la banane, des ananas et du café, et permet à notre exportation de compter sur ces nouveaux produits qui viennent accroître les importantes ressources du sucre et du rhum.

*
**

C'est la bonne résistance des cours de nos deux principales denrées, qui a permis d'enregistrer au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières des recettes (1,120,536 fr.) atteignant le double des prévisions. Cette plus-value coïncide avec l'espérance de dividendes substantiels qu'il sera possible de distribuer également l'année prochaine.

Il n'en est malheureusement pas de même du rendement de l'impôt général sur le revenu au sujet duquel tout a été dit et dont les moyens de contrôle, pour en assurer une meilleure perception, dépendent uniquement du sentiment de votre Assemblée.

*
* *

Telle est, Messieurs les Conseillers généraux, la physiologie de notre situation économique. Si nous voulions en donner la synthèse, il apparaîtrait nettement une situation moyenne, à l'écart de la grande prospérité de 1928-1929 et 1930 et du mouvement de crise de 1931-1932 qu'il convient de considérer comme de simples accidents. Cette situation moyenne est, somme toute, heureuse puisque nous la pouvons voir comme un signe de santé et comme la mesure normale de nos activités. Il vous semblera, comme à moi-même, Messieurs les Conseillers généraux, que notre bonne santé économique est le résultat de l'effort martiniquais vivifié par l'organisation métropolitaine, dans sa sollicitude envers les produits coloniaux. Placé sous ce signe de la solidarité franco-coloniale, notre beau pays continuera à bénéficier d'une prospérité économique assurée. Dans la diversité de ses aspects, dans cette unité dans le multiple, la volonté nationale a créé cette union des intérêts — après celle des âmes — par quoi la France des cinq parties du Monde, multiple et une, a voulu réaliser l'harmonieuse fusion de tous les éléments de l'impérium français.

*
* *

Pour favoriser le rythme de cette activité dont je viens de vous esquisser les manifestations, il est utile, il est nécessaire, il est indispensable que nos voies de communications soient en état d'assurer une circulation de plus en plus développée, de même que la création de l'outillage dont vous avez voulu doter le pays soit poursuivie dans les conditions que vous avez précisées.

L'année 1933 a vu s'ouvrir les chantiers de grands travaux en même temps que se développaient ceux de la Contribution Nationale et que le Service local amorçait les premiers travaux communaux. Ce programme, Messieurs les Conseillers généraux, à l'exécution duquel l'Administration, tout en désirant aller vite, a cependant pour devoir de régler les étapes selon une cadence compatible avec les nécessités industrielles et agricoles, en tenant compte des besoins en main-d'œuvre de diverses formes de notre activité, comprend les travaux sur fonds d'emprunt, ceux de la Contribution Nationale et enfin le plan de campagne du budget local.

*
* *

Travaux sur fonds d'emprunt.— Deux décrets d'ouverture en date des 19 avril et 16 septembre ont autorisé un engagement total des dépenses de : 23,450,000 francs.

La réalisation tardive du 1^{er} décret d'ouverture sera la cause pour laquelle l'année 1933 n'aura été, en quelque sorte, qu'une année de préparation pour les travaux sur fonds d'emprunt (achat de matériel, étude, acquisition de terrain). Les travaux d'électrification ont été entrepris et le courant sera très prochainement lancé dans les réseaux de Fort-de-France (ville et extension), de Lamentin, Ducos, Saint-Esprit, François, Vauclin. La construction de l'usine et de ses annexes doit être terminée fin novembre. Le crédit nécessaire à l'achèvement du programme a été prévu au projet de budget spécial; il appartiendra à l'Assemblée de supputer si l'effort d'un volume déjà de

12 millions qui a été commencé, ne devrait pas être poursuivi dans les limites primitivement fixées.

Le pont sur la Rivière-Levassor et la Route de Bellevue doivent être achevés dans les premiers mois de 1934 et les travaux d'assainissement de la Rivière-Levassor ont déjà eu un effet sensible lors du récent hivernage.

L'année prochaine, les travaux de route pourront comprendre les nouvelles routes du Lamentin et de Schœlcher, la réfection de l'itinéraire Saint-Pierre-Carbet et la reprise de la traversée des Marais de la Levée Gaigneron, soit en tout une vingtaine de kilomètres.

En même temps serait réalisée la réfection des chemins de Sainte-Marie au Morne-des-Esses et Bezaudin et mis en train le raccordement en profondeur de ces chemins et la route de Desmarinières, sous réserve des autorisations du Département.

L'extension du bâtiment des Travaux publics sera commencée cette année, tandis que l'exécution du Lycée de garçons et de l'Asile d'aliénés est subordonnée au retour des projets envoyés au Département.

Enfin les travaux de l'apportement du Marin pourront commencer prochainement, et les projets d'autres ouvrages maritimes vont être soumis au Ministère des Colonies.

* * *

Contribution Nationale.— Les divers travaux de la Contribution Nationale se poursuivent activement. La route des Deux-Choux au Morne-Rouge sera vraisemblablement livrée à la circulation définitivement fin 1934 et un passage provisoire entre la Propreté et le Morne-Rouge pourra être assuré vers le milieu de l'année. Ce sera tout le Nord rapproché de 10 kilomètres.

Les travaux de l'Hôpital colonial s'exécutent à une cadence normale de manière à être achevés vers juillet 1934. La reconstruction du Prêcheur est virtuellement terminée.

et la Mairie ainsi que le groupe scolaire de Saint-Pierre sont en cours. Il en est de même des bâtiments nécessaires à la Volcanologie et à la Météorologie qui pourront être livrés au service de Géophysique avant la fin de juin 1934.

Les apportionements du Carbet et Saint-Pierre doivent être achevés avant le prochain hivernage.

L'année 1934 verra donc, très probablement, la fin du programme des travaux prévus au budget de la Contribution Nationale.

* * *

Travaux du plan de campagne.— L'entretien des routes s'est révélé parfois très insuffisant, par suite de l'état d'usure auquel les chaussées sont parvenues et de l'absence d'une forte dotation permettant de reprendre un programme de remise en état du réseau routier. L'emprunt ne s'appliquant qu'à quelques itinéraires principaux, mais peu étendus par rapport au réseau total, il y aura lieu, dans les années à venir, de prévoir d'importantes inscriptions à l'article « Grosses réparations ». Des propositions établies dans ce sens ayant reçues l'adhésion de la Commission coloniale vous sont présentées dans le plan de campagne de 1933. Le programme de réfection ne peut évidemment s'appliquer à la totalité des 450 kilomètres dotés sur l'emprunt ; mais à un réseau d'environ 250 kilomètres présentant cependant un intérêt vraiment général.

Divers ouvrages au Sud sont en cours de reconstruction (Coulée d'Or, cassis Germont, Maison Rouge), tandis que divers travaux de réfection des dégâts occasionnés par les pluies, en novembre 1932, ont été parachevés (route de la Trace et route de Saint-Joseph notamment).

Des artères nouvellement classées et d'une longueur totale d'une quinzaine de kilomètres (40, 41, 42) seront incessamment livrées à la circulation.

L'entretien des bâtiments aura pu être assuré d'une manière assez satisfaisante vu leur état. Cependant plu

sieurs bâtiments coloniaux sont d'un entretien très onéreux, vu le stade de vétusté qu'ils ont atteint. Cette année, la construction de la caserne de Gendarmerie de Fort-de-France sera achevée ainsi que les travaux d'extension du Palais de justice destinés à abriter le service des Domaines.

Des aménagements sont prévus à la caserne de Gendarmerie du Carbet et à l'Hôpital du Saint-Esprit, en même temps que sur les crédits des articles 12 et 13 a été entreprise la construction de diverses écoles et mairies ainsi que des réfections d'adductions d'eau communales (Lamentin, Saint-Joseph, Case-Pilote) ou de nouveaux aménagements (Macouba, Terres-Sainville, Rivière-l'Or, Sainte-Catherine, Sainte-Thérèse et prochainement Sainte-Marie).

Le total des travaux atteint maintenant, pour les trois budgets, une cadence annuelle de 40 millions. Après les tâtonnements inévitables du début, le départ est maintenant un fait accompli, nous entrons dans une phase active pour plusieurs années. Il ne faudrait pas cependant que les travaux neufs nous fissent oublier la conservation et l'entretien des anciens ouvrages. Le rôle du budget local sera de réaliser un effort pour financer des travaux qui, sans avoir peut-être l'ampleur des autres, auront néanmoins un intérêt économique considérable. Il faudra, pour en arriver là, concentrer les efforts au lieu de les disperser.

Le service des Travaux Publics a été complètement réorganisé par arrêtés du 12 décembre 1932 et du 23 janvier 1933, et le Département a mis à la disposition des trois colonies d'Amérique un Ingénieur en Chef chargé de l'Inspection générale des travaux.

La Contribution Nationale a été fusionnée avec le Service local et le nouvel organisme a, dans ses attributions, l'exécution des travaux sur fonds d'emprunt, il s'en suivra, avec une unité de vue dans les programmes des travaux une meilleure utilisation du personnel et du matériel.

Le recrutement du personnel nouveau a été réduit au strict minimum indispensable en restant dans le cadre des effectifs budgétaires qui avaient été prévus.

Crédit Agricole.— L'activité du service des Travaux Publics s'est particulièrement exercée, ainsi que, du reste, vous en avez manifesté le désir, sur les routes et voies de pénétration, qui doivent permettre à nos agriculteurs, habitant des quartiers encore mal desservis, de tirer un meilleur parti de leurs produits.

En vue du but à atteindre et du résultat à obtenir, l'organisation du Crédit agricole est venue compléter tout un ensemble de mesures, de haute portée sociale, qui sont à la base d'une politique résolument démocratique dont vous avez été les vigilants animateurs.

Depuis sa réorganisation en 1927, notre Banque agricole fonctionne dans des conditions très satisfaisantes ; cependant tous ceux qui se préoccupent d'améliorer la situation des petits agriculteurs ont souhaité voir le Crédit agricole apporter à ces derniers, par un accroissement de ses moyens d'action une aide plus large, plus efficace.

Plusieurs systèmes ont été préconisés pour arriver à ce but. A votre deuxième session ordinaire de 1930, l'Administration présentait à l'approbation de votre Assemblée un projet tendant à attribuer à la dotation du Crédit agricole une subvention de 20 millions réparti en 5 annuités, pour être mise à la disposition de la Caisse centrale, à titre d'avances, sans intérêt. Cette solution dont les avantages certains étaient la simplicité et la sécurité, exigerait actuellement l'établissement de taxes supplémentaires équivalentes.

Au cours de votre première session de 1933, vous vous êtes arrêtés à une autre solution, en votant le principe d'un emprunt de 10 millions garanti par la Colonie pour la Caisse du Crédit agricole. Cet emprunt dont le service des intérêts devra être supporté, par le budget local pour permettre de consentir aux agriculteurs des prêts à des con-

ditions acceptables, constituerait une charge apparemment moins forte pour la Colonie, le remboursement de cet emprunt devant être effectué par la Caisse centrale. Il pourrait être négocié par notre Banque d'émission, pour le compte de la Colonie. Mais il y a lieu de remarquer que l'aval de celle-ci est conditionné par l'autorisation du Département et que la durée maxima des prêts à consentir par la Banque de la Martinique, dont le privilège arrive à expiration en 1944, ne saurait excéder 10 ans. Si vous vous arrêtez définitivement à ce projet, il serait opportun d'envisager l'emprunt par tranches. L'histoire du Crédit agricole aussi bien à la Martinique que dans les autres colonies a montré, en effet, la nécessité d'un étroit parallélisme entre les facilités de crédit d'une part, le développement des notions de prévoyance et de solidarité d'autre part. Si ce parallélisme n'est pas observé, on risque de voir utiliser les prêts pour des fins autres que celles purement agricoles et de voir s'amoindrir le souci du paiement à l'échéance, qui permet, par le jeu des amortissements et le remploi des fonds, de faire servir les mêmes capitaux à de nouvelles opérations.

Enfin le dernier système préconisé est celui de l'avance ou de l'ouverture de crédit consentie par la caisse Nationale de Crédit agricole en exécution de la loi du 10 juillet 1931 et du décret du 4 décembre de la même année. Une première somme de 1 million a été mise à la disposition de notre Caisse centrale et les pourparlers engagés entre la Colonie et le Département sont sur le point d'aboutir pour le versement de cette avance à notre établissement du Crédit agricole. Là aussi il y aura lieu de prévoir une participation de la colonie dans le service des intérêts si l'on veut apporter une aide efficace à la caisse centrale de Fort-de-France. Ce système cependant, offre un inconvénient qui n'est pas négligeable, celui d'apporter un appoint très limité de capitaux à notre Caisse de Crédit.

Quel que soit le système que l'on envisage, il apparaît nécessaire de s'assurer d'une façon précise des besoins réels

du Crédit agricole dans la colonie. La Caisse centrale qui a investi plus de 6 millions de francs dans l'Agriculture aurait le plus grand intérêt à voir porter dans un avenir prochain le montant de ses opérations aux chiffres suivants — court terme 3 millions, moyen terme 4 millions — long terme 2 millions. Une facile comparaison de ces données révèle qu'une somme de 3 millions s'avère actuellement nécessaire pour une organisation opportune des prêts à moyen terme et des prêts à long terme.

Enseignement technique.— Pour tirer le meilleur parti possible des sacrifices consentis par la Colonie en faveur des classes laborieuses, tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité sociale et urgente d'une saine réorganisation de l'enseignement technique.

La promulgation du décret du 15 janvier 1933 rendant applicable à la Martinique, la loi sur l'Enseignement technique dite loi Astier, va permettre enfin d'organiser et de diriger l'Enseignement technique professionnel et l'apprentissage.

Cette loi intervenue à un moment particulièrement critique de la vie de la Nation française, qui manquait de bras et de compétence pour assurer la marche normale de tous les organes producteurs, s'est affirmée, au fur et à mesure que la transformation de l'outillage incitait le patronat à remplacer l'ouvrier éduqué par un manoeuvre, qui au lieu d'être, comme autrefois le cerveau, l'âme de la machine n'en était plus qu'un élément asservi et sans pensée alors que l'excès même de cette tendance vers l'automatisme entraînait une évolution économique profonde, faisant apparaître la valeur sociale élevée de l'ouvrier formé selon les méthodes rationnelles de la technique de chaque profession.

Le but de cette réglementation est clairement défini par son article premier, 1^{er} alinéa ainsi conçu : « L'Enseignement technique industriel ou commercial a pour objet, sans préjudice d'un complément d'enseignement général, l'étude

théorique et pratique des sciences et des arts ou métiers en vue de l'industrie ou du commerce ».

Son but est donc clair et précis ; former dans toutes les branches de l'activité industrielle ou commerciale, selon les dispositions naturelles de chaque individu des employés, des ouvriers qualifiés, des contremaîtres, des chefs d'atelier et des techniciens supérieurs, chimistes, ingénieurs, etc

Pour obtenir ces résultats, deux moyens sont prévus :

1^o L'Ecole d'Enseignements technique qui existe déjà ici.

Notre établissement sera réorganisé dans le cadre de la loi et dirigé en vue d'un rendement plus approprié aux besoins de la Colonie.

Il comprendra l'internat et l'externat.

Les programmes seront établis en conformité des programmes élaborés par le Conseil National de l'Enseignement technique.

Les diverses branches professionnelles seront augmentées et on s'attachera surtout à former à l'école d'Enseignement technique une pépinière d'ouvriers et de contremaîtres spécialistes, sans pour cela négliger les éléments d'élite qui seront dirigés vers les études supérieures.

2^o Les cours professionnels obligatoires donneront une impulsion nouvelle à la formation des ouvriers dans l'industrie privée.

Aux termes de la loi, l'apprentissage ne sera plus conduit comme c'était le cas, sans méthode et sans esprit de suite.

L'apprenti devra fréquenter les cours d'apprentissage, organisés soit par une chambre professionnelle, soit par un groupement syndical, à défaut par les pouvoirs publics et même par des patrons isolés dans leur propre établissement et pour leur personnel.

Les programmes, les heures de cours seront soumis à l'approbation du Conseil de l'Enseignement technique qui, au moyen du contrôle exercé par les Inspecteurs de l'Enseignement technique et par l'Inspecteur du Travail en suivra la progression.

Le contrat d'apprentissage deviendra la base des relations entre les patrons et les parents qui placeront leurs enfants en apprentissage, et il assurera aux patrons, en compensation des sacrifices par eux consentis pour donner aux enfants placés sous leur responsabilité une instruction professionnelle aussi complète que possible, la certitude d'une récupération par suite du meilleur rendement des jeunes ouvriers dans les dernières années de l'apprentissage.

Du fait de la réalisation de ces mesures, le marché du travail s'organisera, une émulation salubre, sanctionnée par des récompenses, règnera entre les jeunes gens et chacun prendra rang selon sa valeur dans l'économie du pays.

Les cours seront organisés au fur et à mesure du fonctionnement de la loi, dans toutes les branches de l'industrie ou du commerce, en commençant par ceux qui sont les plus nécessaires au pays ou par ceux qui peuvent être institués sans délai.

L'importance de cette réalisation n'échappera à personne, quand on saura qu'à l'heure actuelle plus de 400 spécialistes étrangers sont occupés dans des professions ancestrales comme la fabrication du sucre ou bien dans des professions installées plus récemment dans la Colonie.

Si, d'autre part, on remarque que certaines industries, telle l'industrie du vêtement, n'emploient, pour ainsi dire, pas d'éléments locaux, dans la profession de coupeur notamment, il est manifeste qu'un effort doit être entrepris en vue de diriger vers tous ces emplois, la main-d'œuvre abondante qui est disponible ici, et qui ne sait elle-même trouver sa voie.

Les dépenses engagées de la nouvelle organisation seront couvertes :

1^o Par la taxe d'apprentissage instituée à cet effet.

Cette taxe est perçue, dans la Métropole, sur chaque industriel ou commerçant payant au moins 10,000 francs de salaires annuels et à raison de 2 francs pour 1,000 francs de salaires payés ou d'avantages accordés.

Des dégrèvements peuvent être obtenus par les employeurs qui organisent eux-mêmes des cours professionnels et méthodiques dans leurs établissements.

Le montant des subventions ou allocations versées à des organismes d'Enseignement Technique peut être déduit de la contribution obligatoire.

Le mécanisme de la taxe d'apprentissage est intéressant, car il peut provoquer chez l'employeur une action dans le sens de l'éducation méthodique et rationnelle de ses apprentis.

Il en est, en effet, directement bénéficiaire par les dégrèvements qu'il peut obtenir ainsi que par le meilleur rendement qu'une formation technique sérieuse lui fera obtenir de son personnel.

2^o Par une subvention de la Colonie, sur laquelle il n'est pas utile de s'étendre puisque depuis de nombreuses années elle est inscrite régulièrement au budget.

3^o Par des dons, legs et subventions particulières que les organismes d'Enseignement technique peuvent recevoir.

Cet exposé sommaire fait entrevoir toutes les possibilités d'une telle réglementation qui, judicieusement appliquée, doit assurer aux patrons une main-d'œuvre capable et intelligente, aux salariés de meilleures conditions d'existence et à la Colonie, un bienfait moral puisé dans l'utilisation sur place d'un plus grand nombre de ses enfants.

Il s'agit, là, Messieurs le Conseillers généraux, d'une tâche particulièrement délicate dont la complexité de ses différents aspects ne vous échappera pas. La Commission d'études instituée par le Chef titulaire de la colonie est en train de mettre au point les modalités d'application et d'adaptation et les résultats de ses travaux vous seront soumis.

* * *

Assistance publique. — Depuis votre session de juillet, l'Administration a mis à l'étude la réforme de l'Assistance publique. Tout d'abord et selon le vœu de votre Assemblée, la création de consultations

prénatales et des consultations de nourrissons a été prévue au lieu de l'Assistance aux femmes en couches.

Ces consultations seraient faites au dispensaire d'hygiène sociale, installé dans chaque commune et l'on peut espérer que ce mode d'assistance permettra de sauver 7 à 800 enfants par an.

En attendant la création de ces dispensaires, les formations sanitaires existantes seront organisées pour engager la lutte contre les maladies sociales.

En ce qui concerne la réorganisation du service de l'Assistance publique, il s'agit là d'une œuvre complexe et difficile. Un profond remaniement est rendu nécessaire par l'extension que les œuvres d'assistance ont prise, grâce au sentiment d'humanité et de solidarité humaine propres à ce pays.

L'Administration envisage cette réforme dans les grandes lignes suivantes :

1^o Le service central serait rattaché au Secrétariat général dont il formerait un 4^e bureau ; ou bien constituerait l'une des branches d'une « Direction des œuvres sociales », à l'image du ministère du Travail qui centralise, dans la métropole, la Direction des œuvres sociales, avec l'Inspection du travail, les Pupilles de la Nation, et les autres formes d'aide existant dans la métropole et dont l'introduction à la Martinique serait éventuellement réalisée.

2^o Toutes les dépenses seraient inscrites au budget local, et les municipalités n'auraient à payer que les journées d'hospitalisation pour les indigents de leur territoire.

3^o Les médecins de l'Assistance publique s'engageraient avec l'Administration par une sorte de contrat qui, en leur imposant certaines obligations, leur assurerait des garanties qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle.

4^o Les centres d'assistance feraient l'objet d'une nouvelle délimitation, plus conforme aux besoins de la population indigente ;

5^o Les commissions hospitalières seraient remplacées par une Commission consultative et de surveillance à effectif plus réduit, et le personnel administratif serait organisé en un cadre local ;

6^o Le nombre de lits des hopitaux serait maintenu ou légèrement réduit ; et les établissements seraient débarrassés des vieillards et incurables qui les encombrant.

7^o L'Asile des vieillards actuel serait agrandi et le nombre des lits porté à 400 ou 500 ;

8^o Un Asile d'incurables, avec un service spécial pour les lépreux, infirmes et sans ressources, serait créé dans une région à choisir.

Ces différents projets qui vous sont exposés, seront soumis au Conseil supérieur de l'Assistance publique au fur et à mesure de leur mise au point.

J'attire spécialement votre attention, Messieurs les Conseillers généraux, sur le fait que le budget de la colonie supporte la presque totalité des dépenses d'Assistance publique. En 1932, la participation des communes a été de 868.000 francs, sur un total de dépenses de 8 millions.

L'Assemblée estimera, sans doute, qu'il est de son devoir et de celui de l'Administration de veiller à une gestion très économe des deniers de la Colonie, d'en aménager un contrôle très minutieux afin de permettre d'étendre encore davantage la portée des œuvres sociales.

La santé de la population, le secours aux pauvres aux déshérités ne seront jamais les objets de trop de soins de la part de la Société, et c'est l'occasion de rappeler la pensée de l'illustre professeur Calmette, qui fut un colonial :

« Les faits pour la sauvegarde de la Santé
sont les seules productives de richesses, puis-
qu'elles protègent le capital humain. Si elles grèvent
momentanément le budget, elles constituent, en réalité, le
plus fructueux des placements d'épargne ».

*
**

Si nous devons continuer à être circonspects, faisant notre profit des leçons du passé pour mieux préparer l'avenir — en face d'une situation mondiale dont trop de nuages nous masquent encore le retour à la clarté et à la santé ; si notre principal objectif doit être une évaluation prudente de nos dépenses en vue d'être prêts à parer à d'éventuels soucis, il y a tout de même une certaine fierté à reconnaître que notre redressement est un fait indéniable et que, grâce à une collaboration aussi loyale qu'avisée entre le Pouvoir délibérant et l'Exécutif local et, à la faveur de cette volonté de puissance constructive qui est, à juste titre, considérée comme le fruit de l'esprit d'apaisement, de concorde et d'union qui règne entre les diverses tendances de l'Assemblée nous poursuivrons sans nuages et sans solution de continuité, à l'abri des hésitations et des tâtonnements décevants, la réalisation de nos destins.

Messieurs les Conseillers généraux, je déclare ouverte votre deuxième session ordinaire de 1933.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Martinique !







